Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-20_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **20_171126**

OBJET : ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Modification du règlement de fonctionnement commun des accueils périscolaires et de loisirs.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-20_171126-DE

Monsieur Michaël TEDESCO rapporte :

La Ville d'Aubagne met en place un dispositif d'accueils en complément des temps scolaires pour répondre aux besoins des familles sur la base du projet éducatif de territoire établi. Un règlement de fonctionnement commun en définit les modalités d'accueil.

Les pratiques et les besoins évoluant, une mise à jour du règlement de fonctionnement s'avère nécessaire. De plus certaines précisions sont apportées à la demande des services financiers, du Trésor Public et de la CAF.

Cette nouvelle version ci-annexée, apporte des précisions sur :

- Les conditions d'accueil (p.2) :
  - o Aménagement des sorties anticipées pour les enfants bénéficiant d'une notification ou inscrits dans un parcours de soin spécifiques ;
  - o Encadrement des sorties exceptionnelles ;
  - o Signalement des absences et obligation d'information : les représentants légaux doivent notifier par écrit la non fréquentation des accueils périscolaire après la classe.

- Les modalités de facturation, d'annulation et de remboursement (p.3) :
  - o Moyens de paiement : suppression du paiement par chèque ;
  - o Délai de 15 jours avant le début du séjour pour toute demande de remboursement intégral ;
  - o Réduction du délai de carence en cas de maladie et d'hospitalisation passé à 1 jour au lieu de 2 jours ;
  - o Listes des motifs pour un remboursement (hors jour de carence) réclamé hors délai hors délai.

- La responsabilité parentale (p.5) :
  - o Encadrement et autorisation sous conditions de l'usage de balises de localisation d'objets (ex. AirTag, SmartTag, …) ;
  - o Précision sur les contacts autorisés à récupérer l'enfant, en cas d'atteinte à l'intégrité des agents ;
  - o Rajout d'une clause en cas d'atteinte à l'intégrité physique ou verbale des agents ou des autres familles.

- Le projet d'accueil individualisé (p.6) :
  - o Précision et reformulation sur sa mise en œuvre.

Cette délibération propose d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n° 40-170626 du 17 juin 2026,

VU le projet de règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux périscolaires, de loisirs et de vacances annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne de préciser et d'harmoniser les conditions et le fonctionnement commun des accueils municipaux périscolaires, de loisirs et de vacances,

VU l'examen en Commission municipale,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-20_171126-DE

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le nouveau règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux périscolaires, de loisirs et de vacances ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026